



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.

Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

2.

2023-03-055

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 6 février 2023 ;

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Contrat pour le balai de rue pour l'année 2023;

5.2 Contrat pour le fauchage en bordure des chemins pour l'année 2023;

5.3 Contrat pour le nivelage des chemins pour l'année 2023;

5.4 Marquage de la chaussée pour l'année 2023;

5.5 Pavage d'asphalte – réfection de chemins;

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de février 2023.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter:

8.1.1 Embauche d'une coordonnatrice pour le service d'animation estival (SAE) – été 2023 ;

8.1.2 Offre de services professionnels pour les plans et devis pour le gainage et colmatage sur la route 112;

8.1.3 Offre de services professionnels pour les plans et devis pour la construction d'une nouvelle rue pour donner accès à un futur CPE;

8.1.4 Offre de services professionnels pour les plans et devis pour l'aménagement d'une nouvelle piste cyclable entre la rue du Torrent et la rue des Érables;

8.1.5 Achat de trois radios pour la voirie; Reporté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 8.1.6 Dépôt des rapports de statistiques de performance 2022 – Dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- 8.1.7 Dépôt des états financiers pour l'année 2022 – Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux;
- 8.1.8 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales;
- 8.1.9 Contrat de service pour entretien des lampes UV aux étangs aérés;
- 8.1.10 Dépôt des états financiers pour l'année 2022 – Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus;
- 8.1.11 Politique des frais de déplacement;
- 8.1.12 Renouvellement de l'adhésion aux Sentiers de l'Estrie inc.
- 8.1.13 Congrès 2023 - Rendez-vous québécois du loisir rural – Directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire;
- 8.1.14 Offre de services professionnels pour la production des schémas de procédé des biodisques et étangs aérés pour compléter les attestations d'assainissement municipales d'Ascot Corner;
- 8.1.15 Personnes désignées pour l'application de la politique et les règlements de la gestion des cours d'eau;
- 8.1.16 Achat de conteneurs;
- 8.1.17 Remplacement des luminaires de la bibliothèque et de la salle Jean-Hardy;
- 8.1.18 Offre de services professionnels pour la surveillance des travaux du ruisseau Stacey;
- 8.1.19 Résolution pour abolir le statut de rue sur le lot 4 361 901;
- 8.1.20 Résolution pour une demande à la CPTAQ – renouvellement d'exploitation d'une sablière/gravière (Excavation Steve Leblanc, chemin Westleyville);
- 8.1.21 Embauche d'une technicienne en urbanisme et en environnement;
- 8.1.22 Participation à une activité de réseautage;
- 8.1.23 Installation d'un bouton d'ouverture de porte automatique à l'édifice Évariste-Dubreuil;
- 8.1.24 Nomination au comité consultatif d'urbanisme pour les années 2023 et 2024;

9. Avis de motion à donner

- 9.1 Avis de motion – dépôt du projet de règlement numéro 694 relatif à la démolition d'immeuble sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner;

10. Adoption des règlements

Aucune.

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 3 avril 2023 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-03-056

3.1
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 35).

Mme Maryse Labonté :

- J'ai de la misère à voir l'entrée de l'hôtel de ville. Elle demande de mettre une bande réfléchissante sur le poteau de la borne 911.
- Est-ce que vous avez entendu l'entrevue pour des bris au parc ?

M. Bertrand Ash :

- J'avais demandé pour un sans issue et ce n'est pas encore fait.
- Au centre communautaire les chaises bleues sont parties.
- Une tablette sera installée pour les manteaux.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 39

2023-03-057

5.1
CONTRAT POUR LE BALAI DE RUE POUR L'ANNÉE 2023 :

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été envoyées à quatre entreprises;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions :

| | |
|--------------------------------------|-------------------|
| Myrroy division Estrie inc. | 160.00 \$ / heure |
| Entreprises Breton inc. | 165.00 \$ / heure |
| Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. | 150.00 \$ / heure |
| Excavation Plamondon | Pas de réponse |

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. utilise un balai sur tracteur qui demande l'intervention de notre camion et de notre personnel;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Myrroy division Estrie inc. utilise un balai aspirateur qui ne demande pas l'intervention de notre camion et de notre personnel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de l'entreprise Myrroy division Estrie inc. au montant de 160.00 \$ / heure plus taxes pour environ 60 heures.

Poste budgétaire : 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-03-058

5.2
CONTRAT POUR LE FAUCHAGE EN BORDURE DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2023 :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions :

| | |
|--------------------------------------|------------------------------|
| Les Débroussailleurs GSL inc. | 135.00 \$ / heure plus taxes |
| Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. | 165.00 \$ / heure plus taxes |

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission avec un prix forfaitaire de l'entreprise M&S Létourneau au coût de 20 280.00 \$ plus taxes pour l'ensemble du territoire fauchable de la Municipalité, soit environ 60 km de chemin;

CONSIDÉRANT QUE seul Transports Sherbrooke Unifié inc. à l'équipement requis pour faire le fauchage des deux côtés des faussés en deux passages;

CONSIDÉRANT QUE si le fauchage est effectué par Les Débroussailleurs GSL inc. l'intervention de notre équipe et de nos équipements sera requise;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de l'entreprise Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. au montant de 165.00 \$ / heure plus taxes pour environ 140 heures.

Poste budgétaire : 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.3

2023-03-059

CONTRAT POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2023 :

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été envoyées à trois entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions :

| | |
|--|------------------------------|
| Transport-Excavation Jocelyn Ménard inc. | 160.00 \$ / heure plus taxes |
| Nivellage Stéphane Beauchemin | 180.00 \$ / heure plus taxes |
| Excavation Gagnon et Frères inc. | 220.00 \$ / heure plus taxes |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Transport-Excavation Jocelyn Ménard inc. au coût de 160.00 \$ / heure plus taxes pour environ 260 heures.

Poste budgétaire : 02-320-00-521

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.4

2023-03-060

MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2023 :

CONSIDÉRANT QUE chaque année nous devons refaire les lignes de rues à certains endroits;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions pour le marquage de la chaussée;

| | <u>Coût total</u> |
|---------------------------|-------------------------|
| • Marquage Traçage Québec | 23 196.50 \$ |
| • Ligne Maska | 25 877.75 \$ |
| • Lignco | Fermée définitivement |
| • Ligne-moi ça | Pas l'équipement requis |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le contrat du marquage de la chaussée à l'entreprise Marquage Traçage Québec au coût approximatif de 23 196.50 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-355-00-640.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-03-061

5.5
PAVAGE D'ASPHALTE – RÉFECTION DE CHEMINS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quatre soumissions pour le pavage d'asphalte :

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Pavage Estrie Beauce inc. : | 87 140.00\$ |
| Pavage des Cantons inc. : | 82 439.00\$ |
| Pavage Garneau inc. : | 89 400.00\$ |
| Couillard Construction : | 113 685.00\$ |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le contrat du pavage d'asphalte à l'entreprise Pavage des Cantons inc. au coût approximatif de 40 000.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : surplus réservé – réfection de chemins

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de février 2023 et en fait la lecture.

2023-03-062

7.1.1
COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 6 mars 2023 au montant de 364 886.98 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1
RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- Nous avons réouvert la convention collective. Il y a eu deux rencontres. Jusqu'à présent, ça va bien.
- Chez Valoris, le tonnage en janvier est en augmentation. C'est comme ça à chaque année. Chez Valoris, ça va bien. Nous avons eu une subvention de 1M\$ de Recycle Québec pour le traitement des matières organiques.
- À la MRC, nous avons aboli le conseil d'administration. Il ne se réunissait jamais. Il y a eu une résolution pour le changement de configuration des circonscriptions au niveau fédéral. Weedon, St-Isidore-de-Clifton et la Patrie sont concernés. Il serait plus simple de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- faire la carte avec les MRC. La MRC a dit qu'elle veut les garder et les municipalités aussi ont dit qu'elles veulent rester.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :

- Anekdote, l'application de l'origine des bâtiments est en cours de préparation. Le groupe s'est rencontré. Ça avance bien.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- En urbanisme, il y a eu pour 1 270 000 \$ de valeur des travaux en février. Le poste en inspection sera pourvu ce soir. Nous démarrons le règlement sur la démolition des immeubles.
- Nous remercions Ketsana pour ses services.
- À la Régie incendie, il y a eu 11 sorties de East Angus et une sortie d'Ascot Corner. Il y a eu une pratique en janvier et une en février. Il y a eu sept sorties pour les mâchoires de vie à Ascot Corner en février. Le directeur incendie est venu nous présenter le schéma incendie.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :

- Aux loisirs, au carnaval, il a fait froid.
- Les cours sont repartis.
- La soirée des bénévoles est planifiée pour le 22 avril prochain.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

- Nous avons eu le dépôt des états financiers à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux. Malgré la hausse du carburant, on s'en sort bien.
- Il y a eu des abonnements de municipalité et les camions sont plus efficaces. La régie regarde la possibilité d'ajouter la vidange des fosses pour garder les coûts le plus bas possible.
- Ça devient très concret pour le mini écocentre. Nous allons accueillir les matières les fins de semaine.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

- Comme vous avez pu l'entendre plus tôt, nous sommes à la préparation des travaux d'été, le balai de rue, niveleuse pour les chemins de gravier, le lignage des rues, le fauchage et le pavage.
- Nous avons des vols de panneaux de signalisation. Que ce soit sur la piste cyclable ou au coin des rues, c'est une problématique récurrente. On vous demande de garder l'œil ouvert.
- Malgré l'humeur oscillante de mère Nature et de malheureux événements survenus au parc Pomerleau. L'équipe a réussi à maintenir les patinoires en bonne condition.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- Le 8 février dernier, la Chambre de commerce du Haut-Saint-François tenait son assemblée ordinaire. À cette occasion, un sous-comité a été formé dans le but de préparer le tournoi de golf qui aura lieu le 2 juin prochain. Le nombre de membres augmente continuellement et la chambre est de plus en plus présente sur son territoire. La directrice générale fait présentement le tour des entreprises afin de mieux connaître les membres, leurs besoins et leurs attentes envers la chambre.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Le 15 février dernier, j'ai assisté à un webinaire offert par la FMQ sur le plan pour une économie plus verte, son plan de mise en œuvre et les programmes d'aide financière s'y rattachant.
- Relativement au projet Anekdoté, nous nous sommes assuré de sélectionner la liste finale des 50 sites et de consigner une foule d'informations et de références afin d'alimenter les responsables du projet pour la rédaction des 50 capsules.
- En prévision de la saison 2023 du Service d'animation estival, la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire et moi, avons consacré deux journées de travail pour mettre le local de gestion du SAE en ordre et replacé le matériel de façon utilitaire et fonctionnel. Cette tâche aurait dû être assumée par la coordonnatrice et son équipe à la fin de l'été 2022.

2023-03-063

8.1.1

EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE POUR LE SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE) – ÉTÉ 2023 :

CONSIDÉRANT QU'UN comité de sélection a procédé à la sélection et aux entrevues pour le poste de coordonnateur du Service d'animation estival pour l'été 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de madame Yudelcy Baldivia au poste de coordonnatrice du Service d'animation estival selon l'échelle salariale établie par le conseil;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-03-064

8.1.2

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS POUR LE GAINAGE ET COLMATAGE SUR LA ROUTE 112 :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à du gainage et du colmatage du réseau d'égout sous la route 112;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la firme EXP de procéder à la préparation des plans et devis pour le gainage et colmatage du réseau d'égout sous la route 112 pour un montant de 4,500.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-03-065

8.1.3

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE POUR DONNER ACCÈS À UN FUTUR CPE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la construction d'une nouvelle rue pour donner accès à un futur CPE au parc Goddard;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la firme EXP de procéder à la préparation des plans et devis et l'assistance technique au chantier du surveillant pour la construction d'une nouvelle rue pour donner accès à un futur CPE pour un montant de 16,800.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation
2023-03-066

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.4

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE PISTE CYCLABLE ENTRE LA RUE DU TORRENT ET LA RUE DES ÉRABLES :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la construction d'une nouvelle piste cyclable entre la rue du Torrent et la rue des Érables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la firme EXP de procéder à la préparation des plans et devis pour la construction d'une nouvelle piste cyclable entre la rue du Torrent et la rue des Érables pour un montant de 27,000.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2023-03-067 ACHAT DE 3 RADIOS POUR LA VOIRIE : Reporté

8.1.6

2022-03-068 DÉPÔT DES RAPPORTS DE STATISTIQUES DE PERFORMANCE 2022 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE :

CONSIDÉRANT QUE les rapports de statistiques de performance pour l'année 2022 ont été déposés à la rencontre du conseil d'administration de la Régie au mois de février 2023;

CONSIDÉRANT QUE les rapports de statistiques de performance pour l'année 2022 sont complétés et prêts à être déposés au ministère de la Sécurité publique selon leurs exigences;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner confirme avoir pris connaissance et accepte les rapports de statistiques de performance pour l'année 2022 afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2023-03-069 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2022 – RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX :

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH) pour l'année 2022 ont été vérifiés par une firme comptable indépendante et acceptés par le conseil d'administration de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte les états financiers de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour l'année 2022 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2023-03-070 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 161 284 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité d'Ascot Corner visent l'entretien courant et préventif des routes locales un et deux ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales un et deux ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-03-071

8.1.9
CONTRAT DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES LAMPES UV AUX ÉTANGS AÉRÉS :

CONSIDÉRANT QUE les lampes UV aux étangs aérés doivent être entretenues 2 fois par année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la signature d'une entente d'entretien d'un an avec l'entreprise Brault Maxtech pour l'entretien des UV aux étangs aérés pour un montant annuel de 1900.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-03-072

8.1.10
DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2022 – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus pour l'année 2022 ont été vérifiés par une firme comptable indépendante et acceptés par le conseil d'administration de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte les états financiers de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus pour l'année 2022 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-03-073

8.1.11
POLITIQUE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT :

CONSIDÉRANT QUE la politique des frais de déplacement pour les employés municipaux et les élus doit être mise à jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

approuve la nouvelle politique des frais de déplacement mise à jour le 6 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-03-074

8.1.12
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AUX SENTIERS DE L'ESTRIE INC.:

CONSIDÉRANT QUE nous sommes membres de l'organisation Les Sentiers de l'Estrie inc., depuis quelques années et que ceci donne accès aux différents sentiers de l'Estrie pour nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de renouveler l'adhésion aux Sentiers de l'Estrie pour l'année 2023 au montant de 280.00 \$.

Poste budgétaire : 02-700-00-996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-03-075

8.1.13
CONGRÈS 2023 - RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL – DIRECTRICE DES LOISIRS, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE :

CONSIDÉRANT QUE le 3 et 4 mai 2023 aura lieu le rendez-vous du loisir rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, madame Andréane Rivard, à assister à ces journées les 3 et 4 mai 2023 et que les frais d'inscription de 175.00 \$ soient payés par la Municipalité.

Il est également résolu que les frais d'hébergement, de déplacement et de repas soient payés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

Poste budgétaire : 02-700-00-454 – inscription.
02-700-00-310 – dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-03-076

8.1.14
OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRODUCTION DES SCHÉMAS DE PROCÉDÉ DES BIODISQUES ET ÉTANGS AÉRÉS POUR COMPLÉTER LES ATTESTATIONS D'ASSAINISSEMENT MUNICIPALES D'ASCOT CORNER :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit produire des schémas de procédé pour les biodisques et les étangs aérés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise François Poulin, ingénieur à produire les schémas de procédé des biodisques et des étangs aérés pour compléter les attestations d'assainissement municipales d'Ascot Corner pour un montant de 1,600.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation
2023-03-077

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.15

PERSONNES DÉSIGNÉES POUR L'APPLICATION DE LA POLITIQUE ET LES RÈGLEMENTS DE LA GESTION DES COURS D'EAU:

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner des personnes pour l'application de la politique et les règlements de la gestion des cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte que les deux personnes désignées dans l'entente relative à la politique et les règlements de la gestion des cours d'eau avec la MRC du Haut-Saint-François soient messieurs Stéphane Roy et Julien-Carl Roux,

QUE les inspecteurs en urbanisme et en environnement de la municipalité soient autorisés à signer les demandes de permis et les déclarations de conformité des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.16

2023-03-078

ACHAT DE CONTENEURS :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut faire l'acquisition de conteneurs pour le futur écocentre;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des prix à trois fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat de trois conteneurs 4x8x20 Full HD à l'entreprise Entreprises R.D. Allard inc. au coût unitaire de 7,708.89 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : Fonds de roulement sur cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.17

2023-03-079

REPLACEMENT DES LUMINAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA SALLE JEAN-HARDY :

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des luminaires de la bibliothèque et de la salle Jean-Hardy est subventionné par Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le remplacement des luminaires de la bibliothèque et de la salle Jean-Hardy comme prévu à la soumission 2166 de l'entreprise DH Éclairage inc. au coût de 2,677.63 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.18

2023-03-080

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU RUISSEAU STACEY :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit réparer des conduites de réseau dans le ruisseau Stacey;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la firme St-Georges Structures et Civil pour la surveillance des travaux de réparation des conduites de réseau dans le ruisseau Stacey pour un montant de 18,800.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-03-081

8.1.19

RÉSOLUTION POUR ABOLIR LE STATUT DE RUE SUR LE LOT 4 361 901 :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a rétrocédé la rue au propriétaire en 1982 par la résolution 82-157;

CONSIDÉRANT QU'aucune rue n'est projetée sur le lot 4 361 901;

CONSIDÉRANT QUE le cadastre original identifie le lot comme une rue;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie affiche encore la rue Benoît sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur René Courchesne souhaite former qu'un seul lot;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'abolition du statut de rue sur le lot 4 361 901 sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-03-082

8.1.20

RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE À LA CPTAQ – RENOUELEMENT D'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE/GRAVIÈRE (EXCAVATION STEVE LEBLANC, CHEMIN WESTLEYVILLE)

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation Steve Leblanc (2331-8900 Québec inc.) fait une demande à la CPTAQ pour renouveler la décision 416806 autorisant une sablière/gravière sur les lots 4 180 456 et 4 983 534.

CONSIDÉRANT QUE la superficie faisant partie de la demande est utilisée à des fins de sablière/gravière depuis plusieurs décennies et sous toutes réserves, la Municipalité n'a pas reçu de plainte de producteur agricole en lien avec le potentiel agricole des lots avoisinants.

CONSIDÉRANT QUE la demande est supervisée par une agronome membre d'un ordre professionnel et que celle-ci doit valider le respect des normes en vigueur, notamment en matière d'environnement, d'approvisionnement en eau et plus particulièrement les contraintes et les effets pour les établissements de productions animales voisines.

CONSIDÉRANT QU' il existe possiblement d'autre emplacement sur le territoire de la Municipalité et sur la région métropolitaine de recensement de Sherbrooke, mais qu'il serait inopportun de relocaliser cette sablière/gravière puisqu'elle s'intègre dans l'homogénéité de la communauté agricole depuis plusieurs décennies.

CONSIDÉRANT QU' à la fin de l'exploitation de ce site, le demandeur devra restaurer les superficies exploitées selon les critères énumérés dans



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

la décision 416806 et sous supervision d'un agronome et pourra par la suite constituer une propriété foncière de superficie suffisante pour la pratique de l'agriculture.

CONSIDÉRANT QUE l'usage de ce site est antérieur au 17 décembre 1997, l'exploitation jouit de droits acquis en vertu de l'article 4.1 du règlement de zonage 642 de la Municipalité d'Ascot Corner.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner confirme que la demande de renouvellement d'exploitation d'une sablière/gravière est conforme au Règlement de zonage 642 de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.21

2023-03-083

EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT :

CONSIDÉRANT QU' un comité de sélection a été créé afin d'évaluer les candidatures reçues pour le poste de technicien en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'embauche de madame Vanessa Baillargeon pour le poste de technicienne en urbanisme et en environnement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** suite aux entrevues et aux analyses par le comité de sélection, le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner embauche madame Vanessa Baillargeon comme technicienne en urbanisme et en environnement à partir du 7 mars 2023. Elle aura le statut d'employé permanent à temps complet à raison de 40 heures par semaine et aux conditions prévues à la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.22

2023-03-084

PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ DE RÉSEAUTAGE :

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PÉPINES) organise une activité de réseautage afin de souligner la contribution des mairesses en politique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la participation, au 5 à 7 le 9 mars 2023, à l'activité de réseautage de PÉPINES de la mairesse Nathalie Bresse, la conseillère Gina Castelli, la conseillère Sylvie Boucher, la conseillère Lisa Cadorette et la conseillère Hélène Bédard pour un coût de 75\$ payé par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.23

2023-03-085

INSTALLATION D'UN BOUTON D'OUVERTURE DE PORTE AUTOMATIQUE À L'ÉDIFICE ÉVARISTE-DUBREUIL :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'installation d'un bouton d'ouverture de porte automatique à l'édifice Évariste-Dubreuil pour les personnes à mobilité réduite;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'installation d'un bouton d'ouverture de porte automatique à l'édifice Évariste-Dubreuil par l'entreprise DonloxHarmer au coût de 4,919.55 \$ plus taxes.

Il est également résolu d'autoriser l'installation de serrures Medeco pour les différentes portes de l'édifice Évariste-Dubreuil par l'entreprise DonloxHarmer au coût de 4,439.23 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.24

2023-03-086

NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LES ANNÉES 2023 ET 2024 :

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.4 du règlement numéro 649 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) établit la composition du CCU;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.5 du règlement numéro 649 constituant le CCU établit la durée du mandat et la méthode du renouvellement des membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE La durée du mandat est fixée à deux ans pour tous les membres et que les sièges impairs, leur renouvellement est donné par résolution aux années impaires et les sièges pairs, leur renouvellement est donné par résolution aux années paires;

CONSIDÉRANT QUE le siège numéro 6 est vacant depuis décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner nomme :

- Monsieur John St-Cyr au siège numéro 6;

QUE le mandat soit de mars 2023 à décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 694 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :

AVIS DE MOTION est donné par Sylvie qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement suivant :

- Règlement numéro 694 relatif à la démolition d'immeuble sur le territoire de la municipalité d'Ascot Corner

Ce règlement a pour objet d'établir les règles de démolition des immeubles sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et greffier-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucune.

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 17)

M. John St-Cyr :

- Il demande de définir les termes du gainage et du colmatage. Est-ce que l'endroit est défini ?
- La SPA est venue voir dans ma fenêtre que j'avais un chat. J'étais en vacances pendant 2 semaines. Pendant mes vacances, j'ai reçu un avis, une lettre avec une facture et une lettre avec une menace d'amende. Je ne comprends pas pourquoi que pour un chat qui ne sort pas à l'extérieur, je dois payer une médaille.

M. Bertrand Ash :

- Le ruisseau Stacey, c'est où ?
- La piste cyclable c'est du domaine Blais et de la rue Fontaine ?
- Mon voisin soigne dix chats régulièrement avec de la viande crue.
- Vous devriez envoyer la murale aux citoyens.

Mme Maryse Labonté :

- Demande des précisions sur le tracé de la piste cyclable. Les ateliers du pissenlit c'est quoi ?
- Photo SM, la mosaïque, qu'est-ce que c'est ?
- Mme Ketsana, elle quitte son emploi ?
- Tournois de golf, c'est quand ? Est-ce n'importe qui peut y aller ?
- Anekdote, il y aura 50 capsules ?
- Si je veux commander un bac vert, je dois appeler à la Municipalité ?

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 31.

13.

2023-03-087

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 32.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 3 avril 2023 à 19 h 30;

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE